

LANGUE BRETONNE

ASSOCIATION BRETONNE

CONGRÈS DE VANNES DE 1898

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

LANGUE BRETONNE

RAPPORT SUR LE CONCOURS

ORGANISÉ PAR

LE COMITÉ DE PRÉSERVATION DU CELTIQUE ARMORICAIN

MESSIEURS,

Avant de rendre compte du concours organisé cette année par notre Comité, conformément aux vœux adoptés par l'Association Bretonne, il n'est pas inutile de regarder un instant en arrière et de mesurer le chemin parcouru.

Au mois de juin 1896, lors du Congrès de Saint-Brieuc, la question de l'enseignement en langue bretonne dans les écoles primaires, fut discutée, et sur la proposition de plus de quarante membres de l'Association, un Comité permanent fut chargé du soin de faire appliquer partout, dans la mesure du possible, les vœux adoptés par le Congrès.

Ces vœux pouvaient se résumer ainsi :

Il est regrettable de voir dans certaines écoles, la langue bretonne proscrite d'une façon impitoyable, au moyen de punitions bizarres et ridicules, auxquelles, pour on ne sait quel motif, on a donné le nom de symbole. — Il serait beaucoup plus logique de partir de la langue bretonne pour enseigner.

le français. — Il est désirable que, dès maintenant, l'enseignement de la religion se fasse en breton.

De hautes personnalités appartenant à l'Association Bretonne apportèrent immédiatement leur appui moral à l'entreprise poursuivie par le Comité. Il nous suffira de citer Mgr Dubourg, évêque de Moulins; Mgr Bécél, évêque de Vannes; Mgr de Kernaëret; M. Le Provost, vicaire général de Tréguier; le Révérend Frère Cyprien; le Révérend Frère Abel; le Cher Frère Lucien; plusieurs Sénateurs et Députés du département des Côtes-du-Nord.

Les motifs de ces diverses résolutions dont l'application était confiée au Comité sont faciles à comprendre :

La langue bretonne est la langue du pays, c'est celle que les enfants apprennent sur les genoux de leur mère, pourquoi la proscrire à l'école? Après tout, c'est la langue dans laquelle *ils pensent*. Si elle est mauvaise, il fallait aussitôt leur naissance les enlever à leur famille et les faire élever dans quelque lieu retiré, où ils eussent été séparés des leurs. Cette langue qu'ils ont bégayée aussitôt que leur intelligence s'est ouverte, ils ont le droit de la conserver. D'ailleurs, pour tout homme qui sait penser, le ridicule des punitions infligées aux enfants suffit à faire juger la méthode.

L'enseignement de la religion doit se donner en breton. L'Eglise a toujours, et avec raison, respecté la langue des populations, auxquelles elle enseigne la vérité. Depuis la Pentecôte, c'est ce qui a fait sa supériorité; elle se fait comprendre en parlant la langue des peuples à qui elle s'adresse.

L'enseignement du français doit s'appuyer sur l'étude de la langue bretonne pour donner tous les résultats qu'on doit attendre. Il est illogique, comme on le fait dans beaucoup trop d'écoles, de supprimer le breton, pour apprendre le français de vive force, au moyen de procédés mécaniques, le maître faisant une série de gestes et articulants fortement les mots qui en français expriment l'action à laquelle il se livre. Ce procédé rappelle avec peu d'avantage celui qu'on emploie pour faire des animaux savants.

Le petit breton qui, connaissant sa langue, apprendra le français par *comparaison*, comme dans nos collèges on apprend le latin, le grec et les diverses langues vivantes, se rendra

plus facilement compte des formes grammaticales, car ces connaissances un peu abstraites lui échappent dans une langue étrangère, mais si on les lui explique dans l'idiome maternel il les comprend, en saisit toute la portée et peut en faire l'application dans la langue qu'on veut lui apprendre.

L'enfant est un être intelligent, ses parents, en lui enseignant une langue, l'ont mis en possession de l'instrument dont doit se servir sa raison, pourquoi chercher à briser cet instrument pour le remplacer par un autre: il faut s'en servir, en le brisant c'est peut-être l'intelligence elle-même qui sera blessée. Toutes ces raisons que nous rappelons brièvement, déterminèrent les décisions qui furent prises par le Congrès de Saint-Brieuc.

Le Comité fut donc nommé, et l'année suivante, au Congrès tenu à Rennes en 1897, M. le chanoine de la Villerabel présenta le résumé des travaux de l'année.

M. Loth, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Rennes et professeur de celtique, avait accepté la présidence d'honneur du Congrès, les travaux de l'année lui furent soumis, et dans un éloquent discours, il concluait ainsi: « Le breton, par l'enseignement, peut rendre de grands services. Au point de vue religieux, poétique, il a fait ses preuves.

« L'enseignement agricole gagnerait à être fait en breton: j'en n'en veux pour preuve que les géorgiques bretonnes de l'abbé Guillôme. Enfin il n'est pas douteux qu'il pût aider à l'enseignement du français, il tombe sous le sens qu'un instituteur breton aplanirait aux enfants les difficultés d'une langue qu'ils ignorent souvent totalement, par des explications dans leur langue. »

Le rapport présenté par M. le chanoine de la Villerabel, constatait que l'enseignement du breton était organisé au Grand Séminaire de Saint-Brieuc, au collège Saint-Charles, dans la même ville, et au collège de Guingamp. Dans les Côtes-du-Nord, M. le chanoine Allo s'était immédiatement montré favorable à nos idées, et avait approuvé l'introduction de livres de lecture dans les écoles.

Dans le Finistère, l'enseignement du français par le breton existait depuis déjà plusieurs années aux écoles de Landivisiau et Plougastel-Daoulas. Ces écoles nous envoyaient des compositions. Les écoles de Brélès, Châteaulin et Pleyben, tenues

par les Frères de La Mennais, entraient résolument dans nos vues, et leurs compositions soumises à M. Loth, valaient aux chers Frères, cette approbation flatteuse de la part de l'éminent doyen de la Faculté de Rennes : la tentative a été sérieuse et paraît avoir réussi.

A la suite du Congrès de Rennes, l'idée lancée par l'Association Bretonne continuait à faire son chemin. Le Comité des écoles du diocèse de Vannes publiait un rapport circulaire dans lequel l'Evêque imposait à toutes les écoles qui dépendent de lui, l'obligation de donner en langue bretonne l'enseignement religieux, et exprimait le désir de voir appliquer graduellement la méthode pédagogique recommandée par le Comité pour l'enseignement du français par le breton. « Le même rapport publiait la promesse formelle que toutes les congrégations enseignantes lui avaient faites, de se conformer à ses désirs ». (1) « Conformément à ces idées, le Cher Frère visiteur de Quimper pour les Frères La Salle, et le Cher Frère Lucien, pour les Frères de la Mennais, élaborèrent le programme suivant :

1° Cours élémentaire : prières, catéchisme, cantiques en breton ; éléments de lecture bretonne ; exercices de langage en breton avec application à la langue française.

2° Cours moyen : prières, catéchisme, cantiques et éléments d'histoire sainte en breton, lecture bretonne, avec exercices de traductions orales en français.

Quelques éléments de grammaire bretonne donnés par le maître au cours des lectures.

3° Cours Supérieur : catéchisme, cantiques, histoire sainte et évangile en breton ; nombreux exercices de traduction orale et écrite ; éléments de grammaire bretonne et française.

Il nous a paru utile de rappeler le point de départ des travaux de notre Comité, et le mouvement d'idées qui s'est produit en Bretagne relativement à l'enseignement en langue bretonne. En résumé, l'idée préconisée par l'Association Bretonne est très simple : l'enseignement actuel est basé sur l'exclusion du breton, nous demandons que désormais on

(1) Rapport de M. de la Villerabel.

enseigne le français en mettant le breton à la base, exactement comme dans les collèges on enseigne l'allemand et l'anglais.

Il faut maintenant aborder le concours organisé par notre Comité en 1898, et en montrer les principaux résultats.

Le concours de 1898 a été, on peut le dire, improvisé. Après de nombreuses tergiversations, le Comité reconnaissant que l'enseignement par le breton ne pouvait s'établir de toute pièce dans les écoles de Basse-Bretagne, parce que beaucoup de maîtres eux-mêmes manquent des indications suffisantes pour l'établir, le Comité, disons-nous, se résolut à faire cependant un concours, — car c'était encourager les maîtres qui avaient déjà envoyé des travaux et exciter l'émulation de ceux qui s'intéressent à la campagne menée par l'Association Bretonne ; — le concours, ayant été résolu très tardivement, fut annoncé par la voix de la presse. Nous n'hésitons pas à dire qu'il a été un véritable succès.

Nous ne parlerons ici que des Côtes-du-Nord et du Finistère, une commission spéciale s'étant chargée de centraliser les compositions du Morbihan, de les corriger et de rédiger un rapport.

Ont pris part au concours, 29 écoles, qui se décomposent ainsi qu'il suit :

Pour les garçons : 16 écoles, dont 13 du Finistère et 3 des Côtes-du-Nord.

Ce sont les écoles de : Landivisiau, Châteaulin, Saint-Pabu, Quimper, Saint-Nicolas-du-Pélem, Kerglof, Plouescat, Saint-Jean-Kerdaniel, Landrevarzec, Briec, Brelez, Landerneau, Morlaix, Pleyben, Tréguier, Saint-Urbain.

Pour les filles : 13 écoles, 11 du Finistère, 2 des Côtes-du-Nord.

Ce sont les écoles de : Plougastel-Daoulas, Plouneour-Lanvern, Plounevez-du-Faou, Landrevarzec, Briec, Edern, Poul-an, Pleyben, Châteaulin, Ploumilliau, Maël-Carhaix, Landunvez, Pontcroix-Mahallon.

Le Comité doit remercier toutes ces écoles d'avoir pris part à son concours, le premier qui ait été organisé régulièrement. Les corrections ont été transmises aux diverses écoles, elles en tiendront compte pour le concours de l'année prochaine.

Le comité ne doit que des éloges, car il importe peu, dans une organisation nouvelle, que telle école ait mieux réussi que telle autre. La bonne volonté a été la même, le Comité n'insistera que sur deux écoles qui suivent depuis de longues années une méthode rationnelle, se recommandant à l'imitation des autres écoles.

Landiviziau et Plougastel-Daoulas. — L'enseignement du français par le breton est organisé depuis fort longtemps dans ces deux écoles. Le frère Constantius de Landiviziau suit une méthode très rationnelle, qui est l'analogue de celle du frère Savinien dans le Midi et lui a valu les récompenses les plus flatteuses à la dernière exposition universelle.

Le petit Breton qui entre à l'école de Landiviziau commence par y apprendre des mots français à côté des mots bretons qu'il connaît. Lorsque sa mémoire commence à se meubler d'un nombre suffisant d'expressions, il traduit en français de petites phrases bretonnes. Ces exercices sont gradués de telle sorte qu'il apprend en même temps et les formes grammaticales bretonnes et les formes grammaticales françaises. Il arrive qu'il se rend un compte beaucoup plus exact de celles-ci parce qu'elles lui sont d'abord expliquées dans sa propre langue, et que l'on saisit mieux ces notions un peu abstraites dans la langue qui vous est familière que dans celle qu'on apprend. Puis les exercices se compliquent et à la fin du cours qui a duré trois ans, l'enfant sait parfaitement le français, et le sait d'autant mieux qu'en même temps il s'est rendu compte au point de vue grammatical de sa langue maternelle. On le voit, la méthode n'est pas différente de celle usitée dans les institutions secondaires pour enseigner et les langues mortes et les langues vivantes. Un instituteur expérimenté qui lui aussi a pratiqué pour quelques-uns de ses élèves une méthode analogue, pour enseigner le français à des enfants bretons et le breton à des enfants qui l'ignoraient, nous a confirmé la supériorité de ce système et il ajoute que ces exercices de traduction sont une excellente gymnastique pour l'intelligence.

La supérieure de Plougastel-Daoulas a bien voulu, mais avec trop de modestie, nous renseigner sur la manière dont elle enseigne le français par le breton à ses écolières.

« La plus grande partie de nos élèves nous arrivent ne sachant pas un mot de français, nous n'avons donc pas à leur apprendre le breton, mais nous *tâchons de le leur faire mieux parler en leur faisant remarquer les mots qu'elles dénaturent.*

« La maîtresse donne aux plus jeunes élèves les explications en breton, *ce qui les aide beaucoup à mieux comprendre le français. Tous les jours* on les fait lire et apprendre le catéchisme en breton. Comme devoir écrit, nous les faisons traduire du breton en français et du français en breton, notre but est de nous servir du breton pour apprendre le français à nos élèves. »

La supérieure de Plougastel est trop modeste. Comme le frère de Landiviziau, elle arrive à former l'intelligence de ses élèves d'une façon plus complète que dans les autres écoles.

Le Comité a remarqué dans les copies de ces deux écoles une supériorité incontestable, non pas au point de vue de la langue bretonne qui n'est plus ici en cause, mais au point de vue de l'intelligence elle-même. Les enfants formés suivant ces procédés logiques sont les maîtres absolus de leur langue, leur raison, leur imagination ayant à leur service un instrument souple et fidèle, se meuvent librement et donnent au sujet à traiter tous les développements qu'il comporte, dans un style à la fois pur, élégant et facile, avec *une note très personnelle*, et l'on sent que ces enfants écriraient avec la même facilité et la même abondance en français.

Notre comité ne demande pas autre chose que l'application, dans les écoles, des méthodes de Landiviziau et de Plougastel ou de méthodes similaires. On voit ainsi l'erreur de quelques personnes mal renseignées qui ont voulu prétendre que nous voulions supprimer le français à l'école et le remplacer par le breton ; nous demandons simplement qu'on enseigne le français par une méthode meilleure, supérieure au point de vue de la connaissance pratique et scientifique de la langue française, supérieure également au point de vue de la formation intellectuelle de l'enfant et qui présente l'avantage de lui enseigner en même temps à mieux comprendre et à mieux parler sa langue maternelle.

C'est à tous ceux qui comprennent les raisons morales, religieuses et sociales de conserver notre vieil idiome, de nous

soutenir et d'entrer dans les vues supérieures qui ont fait entreprendre cette campagne à l'Association Bretonne.

L'Association Bretonne fait particulièrement appel aux patrons et fondateurs des écoles libres, aux maîtres, et ils sont nombreux, qui se délassent de leurs travaux scolaires, en s'adonnant aux œuvres de la littérature celtique, aux syndicats agricoles, aux sociétés locales, à tous ceux enfin qui peuvent promouvoir efficacement l'idée de l'enseignement primaire par le breton.

M. l'Inspecteur des écoles libres des Côtes-du-Nord a bien voulu nous promettre pour cette année l'introduction d'un petit examen comprenant des exercices de lecture et d'explication du catéchisme et de l'histoire sainte avec exercices de chants ; nous le remercions vivement de tout ce qu'il fera pour notre cause.

Le Syndicat agricole de Châteaulin nous a transmis les copies de dix écoles, nous le remercions aussi.

L'Association bretonne décernera encore des prix ou diplômes cette année, et donnera le sujet de la composition à traiter vers le mois de mai. Notre comité recommande de s'y préparer par la lecture de bons ouvrages bretons, et par la rédaction de douze compositions, prises autant que possible parmi les sujets ci-joints ; toutefois, si le maître le préférerait, il pourrait en choisir d'autres plus à sa convenance. Après avoir fait traiter chaque sujet, le maître choisira la meilleure copie et la transcrira dans un cahier-archives destiné à être transmis au comité en même temps que les copies de la composition dont le sujet sera donné en mai.

De cette façon, les maîtres et les élèves s'associeront aux vues de l'Association Bretonne, et peu à peu l'on verra dans les écoles s'introduire des méthodes établies conformément aux vœux de l'Association Bretonne.

AL. R. DU CLEUZIQU.

RAPPORT DE M. BULÉON

SUR

LE CONCOURS EN LANGUE BRETONNE

Dans le Département du Morbihan.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Une révolution est en train de s'accomplir, et son action, d'abord latente, isolée, dédaignée, apparaît aujourd'hui au grand jour ; tout le monde ne l'accepte pas encore, mais du moins elle s'impose à l'attention de tout le monde ; le temps est passé où on l'écartait d'un sourire ou par un acte autoritaire ; elle apporte des raisons, il faut aujourd'hui qu'on lui oppose des raisons !.... Cette révolution n'est pas en effet le rêve d'un petit groupe d'utopistes ou l'entreprise d'un chauvinisme local ; elle se manifeste à la fois dans presque tous les pays d'Europe, et elle est inspirée par la nature même des choses.

Ne craignez pas, Mesdames, qu'elle trouble la sérénité de votre vie : elle se passe à la campagne, et ce n'est qu'une révolution pédagogique !

Toutefois ne croyez pas, non plus, qu'elle soit indigne de votre attention : le débat, quoiqu'il ne paraisse intéresser que les instituteurs, a une haute portée sociale, — car ce qui est en jeu c'est l'intelligence de nos petits enfants et la vieille langue du pays.

Aussi l'ASSOCIATION BRETONNE n'a-t-elle pas hésité à s'engager à fond dans ce mouvement « révolutionnaire » ; et, avec l'esprit très libéral qui l'a toujours distinguée, au nom du bon sens plus encore que de la Bretagne, elle invite aujourd'hui tous ceux qui ont la responsabilité de l'enseignement primaire, — à examiner enfin sans parti pris les exigences spéciales de

notre région, — à discuter enfin sans préjugés les méthodes rationnelles qu'on adopte ailleurs, — à reconnaître enfin et à rejeter sans délai les vieilles routines et les vieux errements (1).

Mais ici, comme dans toute révolution, les anciens abus ont des partisans tenaces ; et la résistance est vive du côté de ceux qui s'obstinent à méconnaître l'opportunité de nos protestations contre des méthodes oppressives. Néanmoins la lutte n'a jamais cessé d'être courtoise, comme il convient du reste entre collègues qui, sous des uniformes différents, se proposent d'atteindre le même but, à savoir : l'instruction des petits Bretons par les méthodes les plus faciles, les plus rapides, les plus efficaces.

Il ne s'agit ici, en effet, ni de politique ni de religion, mais de pédagogie. Ce qui est en jeu, c'est une méthode déjà adoptée ailleurs, et dont il convient par conséquent de discuter les inconvénients ou les avantages, sans tenir compte de son origine congréganiste ou laïque, et avec l'unique préoccupation de trouver la meilleure solution possible pour le plus grand bien des petits écoliers.

Une revue (2) a pourtant jugé à propos de nous attaquer encore à l'ancienne mode : les vieux clichés y sont à peine rajeunis par un ton de douce ironie et d'indulgente pitié. Notez que M. Le Large qui a signé cet article, si l'on en juge par la physionomie de son nom (3) et la manière de son style, n'est peut-être pas absolument étranger à notre race !...

(1) Nous espérons démontrer bientôt, avec les documents que nous avons recueillis, que notre méthode n'est pas seulement la méthode *rationnelle*, mais qu'elle est aussi la méthode *traditionnelle*. Un engouement déplorable pour la centralisation, un amour excessif de l'uniformité, l'influence néfaste de quelques inspecteurs étrangers à notre pays et ignorants de notre état social, ont fait proscrire brutalement la langue bretonne de l'école, principalement depuis 1860, jusqu'au moment où, par une réaction inévitable, des protestations se sont enfin élevées de toutes parts, contre une méthode qui a le double inconvénient de fatiguer l'esprit et de ne pas apprendre le français.

(2) *L'Instruction publique* : 4 septembre 1898.

(3) On sait que les noms de famille ont été souvent *traduits* sur les registres du xvii^e siècle, au lieu d'être simplement *transcrits*, et il n'est pas rare de trouver encore, dans les deux branches de la même famille, la forme bretonne et la forme française : Le Goueff et Sauvage, Le Floch et Lécuyer, Le Creff et Le Fort, Le Braz et Le Grand, Le Franc et Le Large, etc.

L'article a été composé à propos de notre *concours en langue bretonne*, et il est intitulé : *Au pays des Korrigans*.

Il faut vous dire, Mesdames et Messieurs, que, d'après la légende celtique, le Korrigan est un petit diable chez qui tout est petit, le corps, l'esprit, tout, sauf la méchanceté qui est très grande.

Et donc le concours a lieu, nous dit-on, « au pays des Korrigans », c'est-à-dire chez les Bretons.

Du reste, l'auteur veut bien reconnaître quelques qualités intermittentes aux Bretons et aux Bretonnants : « Ames rêveuses, dit-il...., quand l'amour du passé n'en fait point, selon l'occurrence, des héros ou des fanatiques !... »

Comme la vérité nous interdit de nous prendre pour des héros, nous sommes bien obligés de subir l'autre qualificatif, et de passer à vos yeux, Mesdames, pour des *fanatiques* !... Quant à M. Le Large, il a oublié de nous dire dans laquelle de ces deux catégories il s'est rangé lui-même !

Des « fanatiques », des « rêveurs », des « Korrigans » ! Que peut-on attendre de telles gens sinon des folies, des utopies, des malices ?

Et pourtant je viens à mon tour, après mon collègue de Saint-Brieuc, vous présenter un rapport sur le *Concours en langue bretonne* dans le Morbihan ; et, si vous voulez bien l'entendre avec une patiente impartialité, peut-être y verrez-vous autre chose que les utopies d'un rêveur.

La Revue — à propos du concours institué par l'Association bretonne, — se pose cette question : « Est-il désirable que le breton soit enseigné dans les classes ? » Et elle y répond : Non !

Nous autres, nous répondons : Oui !

Hé ! sans doute il ne s'agit pas d'enseigner le breton aux petits campagnards qui le savent peut-être mieux que leur maître ; mais, comme disait l'éminent doyen de la Faculté des Lettres à Rennes, devant l'Association bretonne, l'année dernière, il y a deux choses qu'on doit leur enseigner en breton, car de ces deux choses l'une est nécessaire pour bien vivre et l'autre pour bien travailler : la première, c'est la morale, la seconde c'est l'agriculture. Puisqu'elles sont essentielles à la vie, on ne saurait jamais être trop clair en les

enseignant : et nous en concluons qu'il faut par conséquent les enseigner dans la langue que le petit paysan, — le petit Korrigan ! — comprendra le mieux, c'est-à-dire en breton.

Utopie de rêveur, dit la Revue. Nous, les fanatiques, nous disons : Méthode de bon sens.

La Revue, — toujours à propos du même concours, — se demande en second lieu « si le breton pourrait être admis à l'école primaire sans nuire à l'étude du français. » Et elle répond : Non !

Nous autres, nous répondons : Oui !

Ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister, mercredi, à la séance du matin, ont entendu la monographie *d'une école de campagne en pays breton*. M. Blévec nous a tenus sous le charme, pendant une demi-heure, en nous décrivant l'évolution qui l'a graduellement amené à transformer peu à peu la méthode officielle, à se servir du breton pour enseigner le français, à greffer doucement la langue de France sur la langue de Bretagne. Il a obtenu, par cette méthode, des résultats beaucoup plus rapides, beaucoup plus complets, beaucoup plus durables, avec ses petits « Korrigans. »

Et voilà comment parfois des rêveurs peuvent devenir des gens très pratiques.

Du reste, je dois dire que nous n'avons pas inventé la méthode que l'Association bretonne a entrepris de faire triompher : l'idée même qui a fait instituer nos concours n'est pas de nous. Elle nous a été inspirée par M. Poitrineau, inspecteur d'Académie dans le département du Morbihan.

Dès 1880, il disait dans son rapport sur les Ecoles primaires : « Avant de s'occuper de la grammaire, il faudrait enseigner aux enfants le nom français des choses usuelles... ; » c'est-à-dire il faudrait attirer l'attention de l'enfant, suivant une méthode d'analyse très simple, sur *les choses usuelles* de la vie paysanne, et, après avoir classé les objets en groupes naturels, on donnerait à l'enfant le mot français, le mot précis, le mot juste, — qui correspond à tel mot breton qu'il connaît, — et qui désigne telle ou telle action qu'il connaît aussi.

Plus tard, dans un autre rapport, M. l'Inspecteur d'Acadé-

mie, toujours mécontent de ne pas trouver dans ses écoles primaires une méthode satisfaisante, répète aux instituteurs les mêmes recommandations : « Vous n'apprenez pas assez, leur dit-il, le nom des choses aux enfants. »

Eh bien ! l'Association bretonne, qui s'est constituée pour défendre toutes les gloires et tous les intérêts de la Bretagne, s'est émue de ces réclamations ; elle s'est assurée, par des enquêtes impartiales, que les discrètes observations de M. l'Inspecteur touchaient à des lacunes très graves, et, voulant collaborer pour sa part à la réforme de l'enseignement dans les écoles rurales, elle a institué des concours, dont les sujets, ingénieusement combinés, fournissent un moyen agréable et facile d'apprendre aux enfants le nom des choses usuelles.

..

Le sujet du concours, cette année, était *la charrue* : on demandait aux enfants d'énumérer les différentes parties de cet instrument aratoire, et de décrire la manière de s'en servir. Le texte et les conditions du concours ont été publiés dans les principaux journaux du pays bretonnant sans distinction de parti : *l'Avenir du Morbihan* et *l'Arvor*, la *Croix du Morbihan* et le *Nouvelliste*, enfin la *Semaine Religieuse*.

Malheureusement, par suite d'un malentendu, le Concours n'a pu être annoncé dans le Morbihan qu'en fin de Juin ; or les copies devaient être adressées au Secrétaire avant le 12 Juillet !... C'était laisser trop peu de temps aux instituteurs pour préparer leurs élèves à ces rédactions d'un genre tout nouveau !

Néanmoins 23 copies nous ont été adressées ; et les résultats ont dépassé notre attente, tant nous avons trouvé de variété dans les textes, d'originalité campagnarde dans le style, d'aisance dans la composition, d'observations minutieuses au sujet de la charrue !

On sentait que ces enfants, invités à décrire en langue villageoise un objet de leur village, se trouvaient enfin en pays connu, et que leur petite intelligence était à l'aise pour observer,

pour réfléchir, pour écrire ; or n'est-ce pas, précisément, une condition indispensable pour le développement intellectuel de l'enfant, — qu'il pense dans la langue où il parle, qu'il dise ce qu'il sait, et qu'il sache ce qu'il dit ?...

Toutes les charrues ont été passées en revue, depuis la charrue en bois que l'on retrouve encore dans quelques pauvres fermes, jusqu'à la charrue Braban qui défonce triomphalement les landes demeurées jusqu'ici stériles et incultes.

Et que de pièces distinctes, dont les écoliers nous ont donné la riche nomenclature ! A Pluvigner, les élèves ont même illustré leur composition avec des dessins très corrects.

Pour décrire avec une telle précision un instrument aratoire, avec le détail de toutes ses parties, il a donc fallu que le petit campagnard allât visiter la charrue paternelle, qu'il groupât lui-même les différents mots qui en désignent les différentes pièces, qu'il se rendit compte de leur usage.... Et, pendant qu'il rédigeait ensuite, en style plus ou moins littéraire, le résultat d'une enquête qui est elle-même déjà un excellent exercice intellectuel, l'instituteur avait à lui donner, suivant la demande de M. Poitrineau, *le nom français de ces choses usuelles* que l'enfant avait classées dans sa rédaction bretonne.

Mesdames et Messieurs, je ne sais comment vous apprécierez ce travail ; moi, je trouve que pour des « âmes rêveuses », des « fanatiques », il y a là un sens pratique de l'Instruction primaire qui n'est pas si fréquent !

Les petits garçons nous ont parlé de la *charrue* ; les petites filles étaient invitées à parler de la *crêpe*. Les premiers ont consulté le « papa », les secondes ont interviewé la « maman », pour nous dire les divers ingrédients, les ustensiles et les opérations diverses qui sont nécessaires pour confectionner une bonne crêpe. C'est un art difficile, qui exige une spéciale dextérité et un long apprentissage !

Parmi les nombreuses copies qui nous ont été envoyées, il y en a une de l'école communale de Guidel et deux de l'école paroissiale de Grandchamp que nous avons particulièrement admirées, pour l'exactitude de la composition et pour la naïveté gracieuse du langage.

Il existe une chanson bretonne très populaire dans le Morbihan, et si jolie que François Coppée a essayé de la traduire en français, c'est *La chanson de la Crêpe*.

En voici le thème : Une commère, en quête de nouvelles et de bavardage, entre dans une ferme et sollicite la ménagère de lui servir des crêpes.

Mais la ménagère, qui est habile dans l'art de tourner la galette, est aussi habile à tourner sa langue : elle répond à la commère importune, en passant en revue tout ce qu'il faudrait avoir pour apprêter un plat de crêpes appétissantes : — Ah ! dit-elle,

Je voudrais bien servir des crêpes !
Allons la digueda ! Allons la !
Je voudrais bien servir des crêpes !
Commère !
Mais l'eau est au Blavet !

Je voudrais bien servir des crêpes !
Mais la farine est à Auré !

Je voudrais bien servir des crêpes !
Mais les œufs sont à Locminé !

Je voudrais bien servir des crêpes !
Mais le beurre est à Quimperlé !

Je voudrais bien servir des crêpes !
Mais la poêle est à Guéméné !

Et toujours, comme un refrain qui trahit l'ironie de son apparente naïveté, la ménagère répète :

Allons la digneda ! Allons la !
Je voudrais bien servir des crêpes,
Commère !

Mesdames et Messieurs, chez les petites filles qui nous ont adressé de si charmantes rédactions, je suis sûr que rien ne manque de ce qui fait la bonne crêpe ; et, aux « Korrigans » — qui promettent pour plus tard de mener si bien la charrue,

qu'ils ont si bien décrite aujourd'hui, — je souhaite, quand ils seront à la tête de la ferme paternelle, de trouver de telles ménagères, qui sauront les reposer de leurs rudes travaux en leur servant un bon dîner de crêpes appétissantes...

Messieurs, j'ai fini, mais en terminant je dois remercier, au nom des écoles du Morbihan, l'ASSOCIATION BRETONNE et son intelligente initiative en faveur de l'enseignement primaire; après avoir sauvé de l'oubli ou du vandalisme les monuments de notre province, et encouragé les progrès de l'agriculture, elle va sauver maintenant notre vieille langue d'une destruction brutale (1), et encourager l'emploi d'une méthode de culture intellectuelle, qui, sans obliger l'enfant à renier l'idiome de ses ancêtres bretons, l'aidera à se familiariser sans peine avec la langue de la patrie française.

J. BULÉON.

(1) M. Lelarge, rééditant une idée chère à M. Francisque Sarcey (*Annales littéraires* : 1888) reproche à la langue bretonne de « constituer un obstacle au progrès d'une assimilation complète et féconde de la Bretagne avec le reste de la France ! »

Pure phraséologie ! Et nous attendons toujours qu'on fasse une réponse victorieuse au chapitre que nous avons consacré à cette question dans notre brochure : *la langue bretonne considérée au point de vue national*. Le particularisme provincial qui conserve sa langue et ses usages, n'a jamais nui au patriotisme ; les soldats Alsaciens, si braves devant l'invasion prussienne, parlaient allemand ; au contraire, quand les Kabyles se sont révoltés en 1870, tous leurs chefs sortaient de nos écoles et parlaient français !

Il nous suffira, du reste, d'opposer à cette phraséologie creuse la déclaration si catégorique et si raisonnable de M. Poitrineau : « Sans vouloir faire disparaître le breton, nous travaillons énergiquement à la propagande du français en Bretagne ! »

L'inspecteur général de l'enseignement primaire, M. Carré, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, parle comme M. Poitrineau : « Amémons, dit-il, tous vos petits bretons à parler le français ; qu'ensuite, dans leurs rapports entre eux, ils continuent à se servir du breton, je n'y vois pas d'inconvénients. »

MONOGRAPHIE

D'UNE ECOLE DE CAMPAGNE

En Pays breton

La question du *breton dans les écoles primaires* est à l'ordre du jour. Elle a été traitée par des hommes d'une haute compétence et dans plusieurs congrès, notamment à Landerneau en 1896, à Rennes et à Lorient en 1897, et tout récemment enfin à Saint-Brieuc. Les principes y ont été discutés et des vœux adoptés.

Je n'ai pas à rechercher ici quels ont été les résultats pratiques de ces discussions, ni dans quelle mesure les écoles normales et les congrégations enseignantes en ont tenu compte. Je me propose simplement d'exposer devant vous ce que j'ai fait moi-même, et par quels tâtonnements j'ai été conduit à adopter, dans une école de campagne, une pédagogie rationnelle, simple et à la portée de mes petits paysans bas-Bretons.

Pourquoi nos petits campagnards viennent-ils à l'école ? Posez cette question aux parents et presque partout on vous répondra que c'est « pour apprendre le français ». Plusieurs se privent du concours déjà fort avantageux de leurs enfants dans les travaux de la ferme, uniquement parce que ceux-ci, obligés, plus tard, de quitter leur hameau natal, seraient malheureux dans le monde, ou du moins exposés à de graves préjudices, s'ils ne connaissaient pas l'usage du français.... « Il faut savoir aussi le français maintenant ! » se dit-on, et voilà pourquoi les enfants doivent aller à l'école.

Mais comment le maître va-t-il s'y prendre pour communiquer à ces petits écoliers qui ne parlent que le breton, la connaissance du français qu'ils viennent chercher auprès de lui ?

La difficulté est grande, tout le monde en convient ; mais

tout le monde n'est pas d'accord sur les moyens de la résoudre.

D'après les uns, et c'est le plus grand nombre, l'instituteur doit mettre absolument au ban de l'école ce qu'ils appellent avec dédain « le patois des paysans ». — Il ne faut pas, disent-ils, que l'enfant prononce un seul mot breton à l'école, soit en récréation, soit en classe. Ainsi au lieu de développer et de compléter la formation première que le petit campagnard a reçue dans son village, on fait brutalement litière de ce qu'il a appris à la maison ; et du reste on lui donnera sans cesse à entendre que c'a été un malheur pour lui d'apprendre à parler comme sa mère !

Toutefois il y a toujours eu en pratique, et par la force des choses, des tempéraments à cette règle absolue. Tous les instituteurs soucieux de donner à leurs écoliers une formation sérieuse, ont été conduits, de gré ou de force, à réagir contre cet ostracisme déraisonnable qui proscribit le breton de parti pris. Ils ont pensé que l'on pourrait, — et les plus indépendants ajoutent même que l'on devrait, — s'en servir, au moins dans une certaine mesure, pour apprendre le français.

Telle est aussi ma conviction ; et j'ajouterai, Messieurs, que ma conviction est basée sur une enquête minutieuse et une longue expérience.

* * *

Je me suis trouvé inopinément, en sortant du Grand Séminaire, à la tête de l'école vicariale de Mendon. Or, en arrivant à mon poste, je n'étais pas peu embarrassé : comment m'y prendre pour occuper tous mes écoliers à la fois, et les mener tous du même pas, les débutants et les plus avancés, à la conquête du « français » ?

Je n'avais aucune expérience des procédés à la mode, mais je dois dire aussi que je n'avais ni préjugés, ni routine ; je n'avais même pas la servitude d'un programme officiel. J'essayai néanmoins, au début, de me conformer aux méthodes préconisées dans les livres de pédagogie. L'essai fut loyal, et

l'inspection annuelle en fait foi ; mais je ne tardai pas à m'apercevoir que je dépensais beaucoup d'efforts et de temps, pour aboutir à un résultat très mince ; mes élèves savaient lire, ils savaient écrire, ils ne savaient pas le français, — ce français qui est pourtant le principal objectif de leurs parents.

Alors, comme je n'avais pas la superstition de la méthode officielle, je me demandai sans scrupule s'il n'y aurait pas vraiment une méthode plus rationnelle et plus pratique.

Puisque ces enfants savent le breton, pensai-je, pourquoi ne pas tenter quelques explications dans leur langue ?

Je me hasarde donc à employer quelques mots bretons pour me faire mieux comprendre. Or tout de suite les voilà qui deviennent plus attentifs ; leur curiosité est excitée ; ils écoutent, ils se regardent, ils sourient. Ce ne sont plus des sons vides de sens qu'ils entendent, mais des mots qui parlent à leurs petites intelligences. Ils semblent même tout étonnés de comprendre maintenant les paroles du maître ! C'est un encouragement pour eux et pour moi.

Enhardi par ce premier essai, je continuai à donner quelques explications bretonnes, en les graduant toutefois suivant les progrès de mes petits enfants, et, les premiers résultats ayant été tout à fait satisfaisants, je résolus de poursuivre l'essai et d'appliquer la méthode jusqu'aux plus avancés.

Et d'abord, pour savoir s'ils comprenaient suffisamment le texte français de leur lecture, je leur demandai d'en rendre compte en breton. C'était un véritable tour de force, et... ça ne marcha pas du tout ; on balbutiait, on anonnait ; bref, rien de raisonnable !

Cependant je ne voulus pas conclure d'une première expérience à l'impossibilité du succès ; et je renouvelai ces mêmes exercices pendant quelques mois, exigeant toujours qu'on me donnât en breton, tantôt un compte-rendu sommaire de la lecture, tantôt une traduction littérale. Mais bientôt il fallut bien se rendre à l'évidence : les enfants ne comprenaient pas suffisamment les textes français pour les traduire ou pour en rendre compte. Et de nouveau je me suis mis en quête d'une méthode plus efficace.

C'est alors que je songeai à faire des thèmes, c'est-à-dire, à

traduire des phrases bretonnes, qu'ils étaient à même de bien comprendre, dans cette langue française qu'ils étaient en train d'apprendre. Pour commencer, je pris le texte breton du catéchisme ; et, pour commencer, ce fut encore un échec ! Les plus avancés eux-mêmes ne pouvaient pas traduire d'une manière passable les plus simples questions ! et toujours pour la même raison : leur vocabulaire français était trop restreint et trop vague. Très surpris, mais non découragé, je continue le même exercice en procédant avec méthode, en mettant sur la voie, en dirigeant les premiers pas ; et bientôt je m'aperçois que chaque traduction leur met dans l'esprit quelques mots français de plus. — dont ils connaissent maintenant le sens précis, parce qu'ils savent à quels mots bretons correspondent exactement ces mots français.

Aussi les enfants ne tardèrent pas à prendre goût à cette innovation qu'ils réclamaient eux-mêmes comme un délassément ; et j'en suis arrivé à leur accorder en guise de récompense l'exercice scolaire qui leur profite le plus ! Par suite de cette comparaison constante des mots français et des mots bretons, et grâce à l'effort qu'ils sont obligés de faire, soit pour chercher le mot français soit pour mieux saisir le sens du texte breton, ils obtiennent un double résultat : ils comprennent mieux le catéchisme qu'ils ont appris sans réfléchir, et ils arrivent beaucoup plus vite à parler français.

Toutefois ces exercices oraux n'occupaient encore qu'une faible partie du temps consacré à la classe ; mais je résolus bientôt de développer un système où mes écoliers trouvaient à la fois profit et plaisir ; et je commençai à faire des thèmes écrits. On était alors au mois de juillet 1894, et le temps qui me restait était bien court pour expérimenter la méthode ; néanmoins ce premier essai suffit pour me convaincre que la méthode était excellente.

Aussi, dès la rentrée suivante, les thèmes écrits et oraux se généralisent dans chaque division ; et ils deviennent dès lors une des parties importantes du programme de chaque jour. Du reste ces thèmes étaient en même temps des exercices d'orthographe et d'analyse ; toutes les règles de la grammaire y trouvaient leur application... Grâce à la nouvelle méthode

le travail était simplifié et nous gagnions du temps : bientôt tout le catéchisme fut traduit.

A cette même époque, j'eus l'heureuse fortune de trouver une brochure bretonne, la *Vie de Saint Antoine de Padoue*. La brochure, achetée au prix de quelques centimes, fut bientôt entre les mains de mes élèves ; et chaque division eut ainsi un auteur breton : la première expliquait et traduisait la vie de saint Antoine ; la seconde, le catéchisme diocésain.

Enfin les progrès et l'entrain toujours croissant de mes écoliers me décidèrent à adopter un nouveau livre, plus difficile à comprendre mais aussi plus utile à étudier : *Livrer Labourer*. Dans un beau langage, harmonieux et pur, M. Guillôm y décrit tous les travaux de la campagne que les enfants ont chaque jour sous les yeux ; et ils y trouvaient donc, en même temps qu'un exercice de français, un enseignement professionnel. Aussi comme ce poème était goûté de mes petits paysans !

Et cette étude m'a prouvé une fois de plus que l'enfant ne suivra avec intérêt les explications du maître, qu'à la condition de les comprendre, et par conséquent à la condition que l'instituteur lui parlera de choses qu'il connaît et dans un langage qu'il comprend :

Rien n'est plus utile et plus attrayant à la fois pour ces petits campagnards, que de passer en revue tous les objets et les opérations de la ferme, en apprenant, au fur et à mesure, l'expression française qui correspond exactement à tel mot breton qui leur est familier, et qui désigne tel objet ou telle action qu'ils connaissent parfaitement. Et quoi de plus apte à mettre les facultés en éveil que ce changement de costume, si je puis m'exprimer ainsi, que l'enfant fait sans cesse subir à sa pensée : ce qui était breton est devenu français, à son grand étonnement. Tout heureux de sa découverte, il veut satisfaire son désir d'en savoir plus long ; et ainsi, sans même s'en douter, il maintient toujours son intelligence en activité.

Que de fois j'ai vu mes petits Mendonnais suivre avec une curiosité avide, le texte breton du *Labourer* qui décrivait, en vers harmonieusement cadencés, une scène de la vie paysanne qu'ils avaient eue peut-être sous les yeux les jours précédents ! Alors c'était une émulation charmante entre eux : tout le monde cherchant, et chacun revendiquant l'honneur d'avoir

trouvé le mot français le plus exact, la nuance d'expression la plus juste, la tournure la plus appropriée, pour traduire dans la langue de l'école le texte qui décrivait en langue villageoise les choses du village !... Sans doute la traduction qui sortait de ce travail en commun n'était ni littéraire ni toujours correcte ; mais qu'importe que telle ou telle phrase manquât de correction ou d'élégance, il y avait eu un travail personnel, l'effort de la réflexion avait été intense, l'amour-propre avait doublé la mémoire, — et les écoliers, fils de laboureurs, futurs laboureurs eux-mêmes, avaient eu, à propos de choses agricoles et tout en constatant que la langue de la campagne et du pays breton est bien belle, de l'entrain et du plaisir à apprendre la langue du commerce et de la patrie française.

C'est un fait, basé sur l'expérience, que plus notre système pédagogique est méthodiquement appliqué, — non pas accidentellement, mais avec suite, — meilleur est le langage des enfants dans leurs conversations et dans leurs jeux.

Etablissons un parallèle entre deux écoles de même force, dont l'une suivra la méthode des traductions et dont l'autre mettra absolument le breton à l'index : les élèves de la première auront un français plus correct, plus précis, plus pur d'argot et de trivialités grossières, ils causeront avec plus d'aisance et la raison en est bien simple : ils auront appris le français avec intelligence, et par conséquent avec plaisir ; or quand l'esprit et le cœur s'attellent ensemble, dit un proverbe breton, la charrette ne s'embourbe jamais !

Telle est, Messieurs, la monographie de l'école vicariale de Mendon, et l'exposé de la méthode que j'ai suivie pendant plusieurs années. Je ne puis mieux caractériser mes efforts qu'en m'appliquant une heureuse et pittoresque formule de M. Buléon : J'ai essayé de « greffer doucement la langue de la France sur la langue de la Bretagne, au lieu de supprimer violemment celle-ci sans aucun profit pour celle-là. »

L'abbé LE BLÉVEC.
Ancien instituteur.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

DANS LES ÉCOLES DU PAYS BRETON

D'après la Conférence de M. Buléon

La langue bretonne commence enfin à reprendre ses droits chez nous, comme ailleurs les langues galloise, irlandaise, flammande, tchèque et provençale, — c'est-à-dire comme toutes les langues injustement négligées ou proscrites jusqu'ici.

L'an dernier, à Lorient, on parlait de la langue bretonne *au point de vue religieux* ; et les discussions du Congrès démontrèrent aux plus intransigeants que l'enseignement religieux, à tous les degrés, devait être donné en langue bretonne dans les paroisses bretonnantes, sous peine de ne jamais pénétrer suffisamment dans l'esprit des enfants, et de ne laisser aucune trace durable dans leur mémoire. Du reste cette opinion a été réglée depuis par l'autorité épiscopale, — les évêques de Vannes et de Saint-Brieuc ayant imposé à toutes leurs écoles libres l'obligation d'enseigner les prières, le catéchisme et l'histoire sainte en breton.

Tout dernièrement on parlait de la langue bretonne à Saint-Brieuc *au point de vue social* ; et MM. de Lorgeril et Buléon ont rappelé avec à-propos que les propriétaires terriens n'exerceraient une influence féconde sur les populations agricoles qui entourent leurs châteaux, qu'à la condition de parler familièrement et fréquemment avec elles, et par conséquent de parler breton en pays breton.

À Vannes, on a traité de la langue bretonne *au point de vue pédagogique* ; et ce qui prouve le vif intérêt que l'on prend aujourd'hui à cette question, c'est que l'auditoire n'avait jamais été aussi nombreux aux séances techniques du Congrès : la salle était comble.

M. Buléon a donné lecture d'une série d'*extraits*, qu'il a recueillis dans les rapports annuels qui sont adressés au Conseil général par M. l'inspecteur d'Académie,

Le rapprochement de ces nombreux extraits est tout à fait suggestif : On y voit toutes les étapes d'une lente évolution, qui en arrive aujourd'hui, après le système de l'uniformité à outrance, à reconnaître enfin qu'il faut une pédagogie spéciale dans les écoles des communes bretonnantes.

..

C'a été pendant longtemps un principe sacré en France, qu'on devrait pratiquer une méthode uniforme dans toutes les écoles du territoire français, sans tenir compte des différences de tempérament, d'éducation et de langage ; et qu'on devrait traiter, par conséquent, l'enfant de la campagne qui ne parle encore que le breton, comme l'enfant de la ville qui parle déjà le français !

Quoique « le sujet sur lequel on devait opérer » ne fût pas chez nous dans les mêmes conditions que dans les autres provinces, on s'obstinait quand même à vouloir pratiquer dans nos écoles une méthode qui est faite pour un autre milieu !...

Aussi M. l'Inspecteur d'Académie constatait avec tristesse, en 1890, que beaucoup de campagnards sortent de l'école après plusieurs années, « sachant lire et écrire, mais comprenant à peine le français ! »

Voilà bien, sous la plume de M. Poitrineau, la condamnation la plus sévère qui se puisse imaginer du système qu'on a prétendu imposer, si injustement et si longtemps, aux écoles primaires de notre province.

Et ce n'est pas la seule constatation de ce genre que M. Buléon a relevée dans les rapports officiels.

De temps à autre, M. l'Inspecteur a même des mots très cruels pour critiquer le système en usage : — « Quel fruit un enfant, si bien doué qu'il soit, peut-il tirer des autres enseignements, même de la lecture, s'il ne comprend pas ce qu'il dit, ce qu'il entend ? » (1881) — « Souvent, dit-il encore, les instituteurs ont le tort de procéder avec les enfants qui ne comprennent pas un mot de français, comme ils le feraient avec des enfants qui n'auraient jamais fait usage d'un autre idiome. *Un manuel breton-français me semble offrir pour les*

premiers exercices plus de ressources que toutes les grammaires dont on abuse dans les écoles du pays breton. » (1880).

En 1888, M. Poitrineau écrivait encore : « Les maîtres n'ont pas assez tenu compte jusqu'ici, en rédigeant leurs programmes et leurs emplois de temps, des conditions particulières dans lesquelles ils étaient placés..... »

Le même aveu revient dans son rapport de 1889, avec une précision qui renverse absolument la théorie des programmes uniformes : « Je suis d'avis, dit-il, qu'il faut laisser une assez grande latitude à l'initiative de chaque maître, raisonnée d'après la situation particulière, les besoins spéciaux de la région dans laquelle il se trouve. »

Nous ne dirions pas mieux ; et nous ne demandons pas autre chose !

..

D'ailleurs, en dépit des instructions officielles, un grand nombre d'instituteurs, laïques et congréganistes, ne se faisaient pas faute d'appliquer, d'après leur propre expérience, une méthode plus rationnelle et plus conforme aux exigences du pays.

M. Buléon en a mis deux témoignages importants sous les yeux de ses auditeurs.

Les premier est un manuel pédagogique publié en deux éditions différentes, l'une cornouaillaise, l'autre vannetaise, par M. Kerdavid, instituteur à Gourin, en 1848. Ce manuel a paru sous les auspices de l'inspecteur d'académie du Finistère et avec les encouragements des évêques de Saint-Brieuc et de Vannes ; il est très simple, très judicieusement composé ; on conçoit, en le lisant, que M. Kerdavid ait exercé une grande influence dans la Basse-Bretagne, et formé dans ce pays une génération d'élèves qui s'expriment dans les deux langues avec une égale distinction.

Le second document présenté au Congrès par M. Buléon est un rapport manuscrit, rédigé en 1888 par le Fr. Félix.

Tous ceux qui visitent l'école du Fr. Félix, aujourd'hui ins-

tituteur paroissial à Pluvigner, sont stupéfaits de la rapidité avec laquelle, par une méthode qui lui est personnelle, il apprend aux petits Bretons à parler et à écrire en français.... Ce sont les principes de cette méthode qu'il a bien voulu offrir au Congrès de l'Association bretonne.

Ayant constaté de bonne heure les défauts et les lacunes de la méthode officielle, il comprit qu'il fallait s'y prendre autrement ; il se mit donc à chercher mieux ; et les résultats de son enseignement attestent qu'il a trouvé.

« On commence, dit-il, par apprendre aux enfants leurs lettres, sans s'inquiéter du reste ; seulement on a soin de donner d'abord ses explications en breton, en les répétant aussitôt après dans un français très simple. — Au bout d'un mois ou six semaines, on exige que ces enfants répètent eux-mêmes en français ces explications qu'on leur donne en breton..... De temps en temps même, on se contente d'expliquer en français ; et, pour voir si l'on a été compris, on fait traduire par l'élève cette explication en breton.

« Tel est le procédé dont je me sers avec les commençants ; et il m'a toujours réussi, souvent même au delà de mes espérances. — Les enfants, par ce procédé si simple qui semble imposé aux maîtres par les circonstances mêmes où ils enseignent, arrivent très vite à comprendre et à parler le français.... En outre, on leur fait le plus souvent possible, de très courtes leçons de choses....

« Quand les enfants savent lire, écrire et copier, on leur fait traduire en breton des phrases très simples de leurs lectures. Lorsqu'ils sont un peu rompus à cet exercice, on écrit au tableau noir quelques phrases bretonnes qu'ils traduisent en français sur leurs cahiers. Cela les oblige à se rendre compte du sens des mots, des expressions, des phrases..... Ils acquièrent ainsi, sans beaucoup d'efforts, par un travail qui ne les rebute pas et qu'ils semblent aimer au contraire, des connaissances solides qui se gravent profondément dans leur mémoire, parce qu'elles sont le fruit de la réflexion. L'enfant, peu porté à réfléchir, y est amené sans peine, insensiblement, grâce à cette méthode si rationnelle..... Je suis persuadé que, dans la première classe même, l'usage de cet exercice, alterné avec la narration, deviendrait pour la composition française un utile auxiliaire dont elle tirerait un profit immense.

« Cette méthode peut être également d'un grand service pour expliquer aux élèves du cours élémentaire les règles grammaticales aussi bien que les problèmes sur les quatre règles.

« Que de fois me suis-je senti impuissant et découragé, par suite des

« difficultés insurmontables que j'éprouvais à inculquer aux enfants certaines règles de grammaire ou d'arithmétique. Eh bien ! je les ai vaincues ces difficultés, et presque sans peine, en expliquant les règles dans les deux langues. Souvent un seul mot breton suffit pour qu'une règle soit saisie, un problème compris.

« Il m'est arrivé souvent, avant que j'eusse appliqué cette méthode, de m'égosiller en vain, en expliquant en français certains mots de la lecture, tandis qu'en les traduisant en breton je les eusse fait comprendre du premier coup à mes élèves. C'est que les mots dont je me servais pour m'exprimer en français leur étaient aussi incompréhensibles que ceux que je leur expliquais.... »

Voilà un témoignage important ; et ce n'est pas le témoignage d'un théoricien, étranger à l'enseignement ou à notre pays ; celui qui parle ainsi est un maître dans l'art d'enseigner ; et tous ses collègues lui reconnaissent une supériorité incontestable....

Le Fr. Félix ajoute, en guise de conclusion :

« Grâce à cette méthode, les enfants pourraient continuer à parler la vieille langue de leurs ancêtres, sans demeurer étrangers à l'usage de la langue officielle du pays.... »

A l'époque où le Fr. Félix consignait ainsi les avantages et les résultats de la méthode que « la situation particulière, les besoins spéciaux de la région » lui avaient fait adopter, — les inspecteurs se préoccupaient eux-mêmes de réformer la méthode officielle. En 1889, on posait cette question comme sujet de conférence pédagogique, dans l'arrondissement de Pontivy : « *De l'enseignement de la langue française en pays breton : moyens à employer pour apprendre rapidement le français aux commençants. Est-il nécessaire de savoir le breton pour enseigner le français en Basse-Bretagne ? Justifiez votre réponse. Que pensez-vous des exercices de traduction ?* »

« Cette question, déclare M. Poitrineau, a permis à l'inspecteur primaire d'attirer l'attention des maîtres sur cette grave question de l'enseignement du français aux enfants bretonnants, de faire naître des idées nouvelles à ce sujet, de combattre la routine en usage dans beaucoup d'écoles... » Il ajoute un peu plus loin : « On trouve encore dans nos écoles

« des enfants ne comprenant pas la question la plus élémentaire
« en français ! »

Après une telle constatation, on s'attendait à voir M. l'Inspecteur d'académie recommander aux instituteurs d'amener graduellement leurs écoliers à parler français, en leur donnant les premières explications en breton, — suivant le procédé si rationnel du Fr. Félix.

La logique et l'expérience demandaient cette conclusion ; mais, je ne sais pour quelle cause, c'est tout le contraire que nous lisons dans le rapport de M. l'inspecteur : « Défense est faite de parler breton en classe ! » — Il faut que les enfants « qui ne comprennent souvent pas la question la plus élémentaire en français, » apprennent machinalement des mots sans trop savoir ce qu'ils signifient, au risque de les comprendre de travers et à les employer à rebours !.....

Toujours à propos de ces mêmes enfants, M. l'inspecteur se plaint amèrement que « le curé oblige les enfants à apprendre « le catéchisme en breton. » — Le catéchisme, — ce code de morale le plus simple et le plus complet, qui renferme les devoirs de l'enfant à l'égard de la famille et de la société, qui a besoin par conséquent de pénétrer l'âme tout entière et de la façonner pour le bien, — M. l'inspecteur voudrait qu'on l'enseignât en français à des enfants qui, de son propre aveu, « ne comprennent pas la question la plus élémentaire en français !..... » (1)

D'où vient qu'après avoir graduellement reconnu la nécessité d'une méthode spéciale pour les écoles de notre pays, et l'opportunité d'un enseignement spécial qui serait donné aux commençants à l'aide d'un manuel français-breton, M. l'Inspecteur ait brusquement rétrogradé, au point de proscrire en 1889 le breton qu'il introduisait dans les écoles en 1880 ?

Cette phase nouvelle dans l'histoire de l'enseignement primaire en pays breton est due à l'intervention de M. Carré, inspecteur général de l'instruction publique dans les départements de l'Ouest.

(1) Hélas ! pour parler franc, combien d'écoles nous pourrions citer, — écoles tenues par les religieuses, — où le catéchisme est ainsi enseigné en français à des enfants qui ne savent que le breton !

* * *

En 1888, M. Poitrineau annonça officiellement au Conseil général du Morbihan qu'une « méthode pratique serait introduite prochainement dans toutes les écoles du pays breton. »

Cette méthode était de M. Carré ! Et l'auteur est venu en personne, à plusieurs reprises, exposer aux instituteurs de la région bretonnante les principes de son procédé et les qualités pratiques de son livre. Je dois dire que cette méthode n'a pas été acceptée sans discussion par tous les membres de l'enseignement officiel ; elle a été ardemment défendue par les uns, mais elle a été aussi très vivement combattue par d'autres.

A notre tour, nous l'avons impartialement étudiée.

Elle atteste certainement une connaissance approfondie de l'enfant et une grande expérience de l'enseignement primaire ; mais elle atteste aussi un parti-pris regrettable d'exclure absolument la langue bretonne de l'école ; elle impose à l'instituteur la nécessité de joindre à ses explications une mimique qui le rendra souvent ridicule, et l'obligation de se procurer un musée scolaire qui serait souvent coûteux.

Du reste l'auteur, — qui a exposé, avec beaucoup d'art, les principes de sa méthode dans la *Revue pédagogique*, (1) — laisse entendre qu'il a hésité lui-même un instant à exclure le breton de l'école primaire.

« — Ne semble-t-il pas naturel, dit-il, que, sans vouloir faire étudier le breton aux enfants, le maître se serve pourtant tout d'abord de ce qu'ils savent pour entrer en communication avec eux, et qu'il leur donne en français la traduction de tous les mots qu'ils connaissent déjà en breton ?..... Evidemment un maître qui sait le breton et qui s'adresse à l'enfant qu'on lui amène, dans la langue que celui-ci connaît, lui inspire plus de confiance ; de plus il le comprend et il en est compris, ce qui semble être la première condition pour qu'il puisse commencer son éducation. Il ne lui apprendra absolument rien en breton, mais ce que celui-ci saura déjà en breton, il le lui traduira en français. — Ramenée à ces termes, la question paraît bien près d'être résolue. »

(1) Numéro du 17 mars 1888.

L'article est rédigé d'un bout à l'autre dans ce style si simple et si français, avec ce ton de bonne foi, toujours respectueux des opinions d'autrui (1), avec cet accent de conviction que donne à l'écrivain la compétence approfondie dans les questions qu'il expose.

Et pourtant « la question bretonne », — qui nous paraissait à nous-même, comme à M. Carré, « si près d'être résolue », — n'a pas encore reçu la solution rationnelle que nous promettaient les considérants de M. l'Inspecteur général.

C'est que la compétence de M. Carré a une lacune très grave. Son expérience de l'instruction primaire est grande; mais c'est une expérience acquise dans un milieu tout différent du nôtre. Pour la Basse-Bretagne, — qui se distingue des autres régions par ses mœurs, son tempérament, sa langue, — il faudrait une expérience spéciale et locale, que M. Carré n'a pas.

(1) Nous devons cependant souligner quelques insinuations qui nous ont surpris et peiné.

Après avoir constaté que la langue française n'a laissé jusqu'ici aucune trace profonde dans l'esprit des petits Bretons, M. Carré ajoute : « *La civilisation qu'elle porte avec elle les a à peine effleurés; ils ne sont nullement assimilés.* »

Nous ne comprenons pas.

Est-ce à dire que nous ne réalisons pas le type idéal du Français, un type uniforme qui serait obligatoire pour tout le territoire de la République?.... Mais une telle assimilation est-elle désirable? est-elle possible? Et, du reste, ce n'est pas ainsi qu'on civilise, en essayant de couler tout le monde dans un moule uniforme! C'est plutôt en développant dans chaque race les qualités qui lui sont propres, en tenant compte de ses aptitudes et de son tempérament.

Ou bien, M. l'Inspecteur général veut-il insinuer que notre moralité est inférieure? Est-ce que les crimes sont plus fréquents chez nous? Consultez les tribunaux; est-ce que les naissances sont plus rares? consultez les statistiques; est-ce que nos soldats sont moins souples à la discipline et moins braves? consultez nos officiers. Craindrait-on qu'ils ne soient royalistes? peut-être faut-il craindre qu'ils ne soient plutôt socialistes!

Quelques lignes plus loin, M. Carré dit encore : « *N'est-il pas vrai que la Bretagne, avec ses idées arriérées et d'un autre temps, est une entrave au progrès général du pays tout entier?* » — Nous comprenons de moins en moins. « *Pour n'en citer qu'un exemple, continue M. Carré, la tendance de notre époque est la laïcisation de la société; or, n'est-ce pas en Bretagne que celle-ci rencontre le plus de résistances?*.... » Maintenant nous croyons comprendre : le Breton accorde encore une grande part à la religion dans sa vie sociale; et vous regardez cela comme une marque d'infériorité?.... Etes-vous bien sûr que le paysan breton sera plus heureux et plus utile à la France quand il n'aura plus sa vieille foi?

Avec beaucoup de sens et de finesse, il montre l'absurdité des autres méthodes(1); il a même quelques observations d'une étonnante justesse sur le caractère de nos compatriotes (2); mais quand il en arrive à se prononcer pour ou contre telle ou telle méthode, il est réduit à formuler son choix d'après des considérations générales qui sont étrangères à la question et d'après des témoignages qui n'émanent pas toujours d'une source impartiale et désintéressée; et, finalement, il se range à l'avis de ceux qu'il appelle lui-même « les adversaires du breton » (3).

S'il avait pu se faire une opinion personnelle sur la méthode qui convient à notre pays, s'il avait vu nos écoles de ses propres yeux et pendant plusieurs années, au lieu de les voir à travers des rapports rédigés il y a douze ou quinze ans avec le parti-pris de faire disparaître la langue bretonne, nous persistons à croire que sa méthode, tout en demeurant la même pour la manière extrêmement ingénieuse de graduer les exercices, eût été appliquée en breton aux petits écoliers de la

(1) Pour se conformer aux règlements scolaires, on leur met un livre entre les mains dès leur arrivée à l'école, et on les fait épeler; comme ils sont tenaces, ils finissent par assembler des lettres et par savoir lire; mais ils lisent le français comme jadis on lisait du latin, sans y rien comprendre. On leur apprend à écrire: mais ils copient des caractères qui, comme ceux de leur livre, n'ont pour eux aucune signification et n'expriment aucune idée. Enfin..... on essaie de leur donner des notions d'histoire, de géographie, d'instruction morale et civique, des sciences physiques et naturelles, parce que toutes ces matières sont dans les programmes: mais ils font de tout cela, comme ils font de la lecture et de l'écriture, c'est-à-dire qu'ils copient et récitent des choses qu'ils ne comprennent pas ou ne comprennent guère..... »

(2) Il est pourtant regrettable que M. l'Inspecteur général se soit approprié dans son livre, la caricature que M. Poitrineau a tracée du petit Breton: « Le petit paysan breton est abandonné à lui-même dès qu'il peut marcher; on ne s'occupe plus de lui; il n'est l'objet d'aucun soin, ni moralement, ni physiquement. A peine vêtu, malpropre, il patauge toute la journée par les chemins, mange à l'écart un morceau de pain noir, joue peu et ne parle pas.... » Avec de tels renseignements, faut-il s'étonner que M. Carré conclue « qu'il est plus simple de considérer l'enfant qui arrive à l'école comme ne sachant rien » et de lui appliquer la méthode qui est en usage dans les instituts de sourds-muets!

(3) M. Buléon publiera bientôt une étude sur les considérations qui ont décidé M. l'Inspecteur général à conclure contre l'emploi du breton; il y en a d'ingénieuses, quelques-unes sont spécieuses, la plupart ne sont pas sérieuses.

campagne bretonne (1). Telle qu'elle est, du reste, elle n'aurait encore besoin que d'une légère transposition pour devenir la méthode idéale, à la fois efficace et facile.

M. Carré, en constatant que la progression du français en Basse-Bretagne est très lente, croit devoir attribuer cette lenteur, « par dessus tout, à l'opposition d'un clergé tout puissant, qui semble faire de cette question une question politique, et voir dans la disparition de la langue bretonne la fin de son influence ! »

Voilà une preuve, ajoutée à beaucoup d'autres, que M. l'inspecteur général est bien peu initié aux choses de la Bretagne ! Il ne connaît pas les prêtres bretons.

S'il était au courant de ce qui se passe chez nous, il saurait que les prêtres ont été, en ce siècle, les plus actifs propagateurs du français. Il y a cinquante ans, Brizeux leur reprochait déjà de corrompre et de perdre la langue (2). Le mouvement qui se manifeste aujourd'hui dans la province en faveur de notre vieille langue, ce n'est pas dans les presbytères qu'il a pris naissance, et ses meilleurs encouragements ne lui sont pas venus du clergé : nous constatons le fait, sans vouloir du

(1) Parfois même sa méthode se confond absolument avec la nôtre ; « Les heures de récréations ne seront pas, dit-il, des heures perdues pour l'étude de la langue. N'est-ce pas dans leurs jeux que les enfants s'animent et s'épanchent le plus ? Le maître les suivra ; il se mêlera à leurs amusements, leur disant en français l'équivalent de ce qu'ils disent en breton. Sans réprimander ceux qui parleront breton, il encouragera et récompensera ceux qui auront retenu ce qu'il aura dit et qui essaieront de le répéter en français. Surtout il interdira l'usage du *symbole* : pratique détestable, et dont l'effet le plus sûr, outre les inconvénients qu'elle entraîne au point de vue moral, est de rendre tout le monde silencieux et muet. »

Très bien.

(2) S'il est vrai que l'influence du clergé doit disparaître avec la langue bretonne, du moins ce n'est pas un prêtre qui a poussé le cri d'alarme, c'est « un homme dont les pas désertent le saint lieu ! » — Voici comme Brizeux gourmande les prêtres de son pays et leur reproche leur indifférence pour la langue bretonne :

Niveleurs imprudents ! La vieille langue éteinte,
Tous les vices nouveaux chez vous arriveront ;
Et, si vous élevez sur l'autel la croix sainte,
Nul au pied de la croix n'inclinera son front.

reste ni accuser, ni excuser. Le rôle des prêtres s'est borné à exiger le catéchisme dans la langue où il était mieux compris.

Quant aux réclamations qui commencent à se faire entendre en Bretagne, depuis quelques années, pour obtenir une pédagogie plus rationnelle et plus conforme aux mœurs du pays, elles sont encore bien plus impérieuses chez les Gallois ! Dirait-on que l'irrésistible entrain de ces entêtés huguenots en faveur de leur langue nationale, est aussi l'œuvre « d'un clergé tout-puissant ?... » Vraiment nous regrettons que M. Carré se fasse l'écho de ces insinuations mesquines.

Non, le mouvement pédagogique breton n'est ni clérical, ni laïque, il est patriotique ; c'est une revendication qui sort du cœur même de la race. Et combien d'autres peuples nous pourrions citer, chez qui l'on trouve en ce moment des revendications du même ordre ! L'Angleterre, — à qui l'on ne refusera pas de reconnaître un esprit éminemment pratique, n'a pas cru qu'il y eût un danger pour elle, ni une imperfection dans son organisme national, à faire droit à ces réclamations particularistes.

M. Carré se plaint aussi de « la résistance des Congréganistes. » Il est bien vrai, certaines congrégations religieuses se préoccupent aujourd'hui, comme l'Université, de trouver des méthodes d'enseignement plus perfectionnées que les anciennes ; et, tandis que les instituteurs laïques devront adopter la méthode Carré, — quelques-uns à contre-cœur, nous le savons pertinemment, — nous espérons que les Frères, tout en profitant des fécondes innovations de cette méthode, adopteront enfin un système d'enseignement primaire plus conforme « aux besoins spéciaux du pays » et plus respectueux de l'enfant breton.

Mais que M. l'inspecteur général se rassure sur le compte de nos congréganistes ; quand sa méthode aura disparu des écoles laïques, emportée par le courant irrésistible de l'opinion publique, elle sera encore pieusement appliquée par nos religieuses ; c'est dans les couvents qu'il écoulera les derniers exemplaires de son livre. Douze générations d'instituteurs ne feront pas dans nos bourgs de Basse-Bretagne autant qu'une seule religieuse pour détruire le breton !.....

— « Ah ! les bonnes et belles choses que nous ferons en Bretagne, disait avec raison, à l'une de nos séances, le vénérable président de l'Association Bretonne, — lorsque les deux autorités de nos campagnes, l'autorité religieuse et l'autorité civile, au lieu de se tenir dans une attitude de défiance respectueuse, se prêteront un mutuel concours pour le plus grand bien du pays, pour développer les énergies de la race suivant le tempérament qui lui est propre, et pour préparer ainsi à la France de bons laboureurs, de bons soldats, de bons citoyens. »

*
*
*

A ce point de vue, le Midi est mieux partagé que la Bretagne : là-bas la réaction en faveur d'une méthode plus intelligente et plus respectueuse des nécessités locales, se généralise de plus en plus, grâce à la collaboration libérale des professeurs de l'Université, des Frères, de plusieurs publicistes et du clergé.

Du reste, nous-mêmes nous avons eu récemment la bonne fortune de voir notre méthode patronnée par un membre éminent de l'Université de Rennes : tout le monde se souvient encore du magistral discours qui fut prononcé l'année dernière en sa faveur, à l'une des séances de l'Association Bretonne, par M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres.

Il invitait les écoles libres, — qui sont libres au moins de régler à leur gré leur méthode d'enseignement, — à entrer hardiment dans la voie des heureuses innovations.

Aussi, comme pour répondre à cet encourageant appel de M. Loth, voici que M. l'abbé Le Blévec est venu nous lire la *Monographie d'une école vicariale*, et nous raconter les tâtonnements par lesquels il est arrivé à une méthode de pédagogie très simple, qui donne des résultats à la fois plus rapides, plus satisfaisants, et plus durables.

Cette même méthode est suivie par quelques abbés, par un grand nombre de Frères et plusieurs laïques. Grâce au concours du cher et regretté Fr. Lucien de Ploërmel et à l'esprit d'initiative du R. Fr. Abel, le nouveau supérieur général de l'Institut, nous croyons même qu'elle est près d'être officielle-

ment adoptée dans toutes les écoles « menaisiennes » du Morbihan et des Côtes-du-Nord.

A l'autre extrémité de la Basse-Bretagne, il y a plus de vingt ans que le Fr. Constantius, directeur à Landivisiau, applique une méthode basée sur les mêmes principes ; et les succès grandissants de son école ne tarderont pas sans doute à décider le cher Frère à publier sa méthode, et ses confrères à l'adopter.

Nous devons ajouter que le système pédagogique, réclamé par l'Association Bretonne, est un élément de succès incontestable pour les écoles protestantes de la Basse-Bretagne. Dans ces écoles, — où, du reste, tout est importé d'Angleterre, — on pratique la *méthode galloise*, qui est un pur chef-d'œuvre et qui donne de merveilleux résultats. Nous la recommandons à l'étude impartiale de tous les hommes du métier. Ici, du moins, on n'a pas à craindre de se heurter à l'ingérence et à « l'opposition d'un clergé tout-puissant. »

RÉCOMPENSES

Décernées par l'Association Bretonne

M. Buléon a exposé dans la salle du Congrès les cahiers d'*exercices bretons-français*, qui lui ont été expédiés par plusieurs directeurs, et l'Association Bretonne, après un examen attentif de ces cahiers et des diverses méthodes, a décerné :

1° Le Congrès rappelle les récompenses et les éloges déjà décernés aux précédents congrès au Frère Constantius de Landivisiau, à Mme la Supérieure de Plougastel-Daoulas, aux écoles de Brelez et Chateaulin ;

2° Une médaille en argent à l'école paroissiale de Mendon (Morbihan) pour les travaux exécutés sous la direction de MM. Le Blévec et Guillon ;

3° Une médaille en argent à M. l'instituteur public de Saint-Pabu (Finistère).

4° Une médaille en argent à l'école paroissiale de Pluvigner, où le Fr. Félix pratique notre méthode depuis longtemps avec un très grand succès ;

5° Une médaille en bronze à l'école paroissiale de Saint-Avé tenue par le Fr. Léophane ;

6° Une médaille en bronze à l'école paroissiale de Plœrmel, tenue par M. Le Drogo.

L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

DANS LES COLLÈGES ET SÉMINAIRES

Le Congrès de Vannes s'est surtout occupé de la question de l'enseignement à l'école primaire, mais la nécessité d'insister sur ce point spécial en vue d'obtenir le plus tôt possible des résultats pratiques, n'a pas fait perdre de vue à l'Association, l'organisation de cours de breton dans les établissements secondaires.

Trois rapports avaient été envoyés, résumant les travaux des cours établis au grand séminaire de Saint-Brieuc, au collège Saint-Charles et à l'Institution Notre-Dame de Guingamp.

La nécessité d'enseigner aux jeunes élèves à parler avec pureté et élégance la langue des populations auxquelles ils doivent porter la vérité, suffit pour justifier l'établissement d'un cours de breton dans un grand séminaire.

Au collège de Guingamp, les élèves qui suivent le cours sont tous bretonnants. En s'initiant à la connaissance de la grammaire, ils apprennent à écrire et à composer avec élégance dans leur langue natale.

Au collège Saint-Charles, le cours de breton qui se fait pendant les études libres, est suivi non seulement par des élèves possédant déjà la langue parlée, mais par des jeunes gens de Saint-Brieuc qui s'intéressent à notre littérature bretonne et veulent en étudier les auteurs.

De hautes raisons morales militent en faveur de l'établissement d'un cours de breton *libre* dans les établissements secondaires.

Si, faute de place, nous ne pouvons insérer les rapports si intéressants présentés au Congrès sur cette question, nous engageons du moins vivement MM. les directeurs des cours secondaires à suivre l'exemple donné par le grand séminaire de Saint-Brieuc et les collèges de Saint-Charles et de Guingamp.

199. — Saint-Brieuc. Imprimerie René PARDONNIER
